



Erreur de facturation en ma faveur - réclamation de l'artisan

Par **papillette**, le **18/01/2014** à **20:26**

Bonjour,

Un artisan m'a vendu et installé un poêle à bois. Au départ le devis a été fait sur un poêle à 500 euros, puis finalement, j'ai souhaité acheter un autre poêle à 800 euros.

Lors de la réception de la facture, l'artisan a oublié le changement de poêle et m'a facturé le tarif du premier.

J'ai payé la facture.

Aujourd'hui il a remarqué son erreur et me demande de lui rembourser la différence.

Comme il a eu beaucoup de retard lors des travaux et d'autres soucis, je suis un peu récalcitrante à l'idée de payer.

Puis-je refuser ou est-il dans son droit?

Merci d'avance de vos réponses.

Bien cordialement.

Par **Lag0**, le **18/01/2014** à **20:27**

Bonjour,

C'est vous qui avez demandé le changement, il est parfaitement normal que vous payiez le prix du second appareil. Ce n'est pas une erreur dans le devis initial, c'est une modification de votre part !

Par **papillette**, le **18/01/2014** à **20:29**

En effet ce n'est pas une erreur dans le devis initial mais sur la facture qu'il m'a envoyée.

Par **Lag0**, le **19/01/2014** à **10:24**

Une erreur n'étant jamais générateur de droit, l'erreur de l'artisan ne vous donne pas le droit de ne pas payer ce que vous devez.

Par **papillette**, le **19/01/2014** à **11:28**

Très bien, je vous remercie.